



Procès verbal du conseil
communautaire du 30 septembre 2009

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 septembre 2009

Le trente septembre deux mille neuf à quatorze heures trente, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOQUAY, Président.

Monsieur MOQUAY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il annonce les pouvoirs.

Monsieur BAZERBES est désigné secrétaire de séance. Il présente Loïc CHARLES responsable du service technique de la Communauté de communes depuis la mi-août.

Conseillers en exercice : 34
Conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

ETAIENT PRESENTS

Monsieur BAZERBES Jean-Jacques, délégué de Dolus d'Oléron
Madame BOUVERET Geneviève, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron
Madame CHARTIER Annie, déléguée de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur CHAUMONT Jacques, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Madame COINDET Arlette, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur DUPUY Francis, délégué suppléant de Saint-Trojan les Bains
Monsieur DUPUY Jean-Pierre, délégué suppléant de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur FONTENEAU Philippe, délégué suppléant de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur GOUINEAU Max, délégué de La Brée Les Bains
Madame GRANGER MAILLET Christine, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron
Madame HUMBERT Micheline, déléguée du Château d'Oléron
Madame LE MEUR Catherine, déléguée de Saint-Trojan les Bains
Monsieur MASSE Jean-Michel, délégué de Saint-Denis d'Oléron (pouvoir de M.SOLAS)
Monsieur MASSICOT Pascal, délégué de Saint-Trojan les Bains
Monsieur MILLOT Pierre, délégué de La Brée Les Bains
Monsieur MOQUAY Patrick, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur NAUD Jean-Jacques, délégué de La Brée Les Bains
Madame NORMANDIN Annick, déléguée suppléante de Dolus d'Oléron
Monsieur PARENT Michel, délégué du Château d'Oléron
Monsieur PROUST Eric, délégué de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir de Y.Morandea)
Monsieur ROBILLARD Patrice, délégué du Grand-Village-Plage
Monsieur ROUMEGOUS Jim, délégué du Château d'Oléron (pouvoir de Mme COISSAC)
Monsieur TESTARD Bruno, délégué du Grand-Village-Plage
Monsieur VAUZELLE Claude, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur VERWICHT Jacques, délégué de Grand-Village-Plage
Monsieur VILLA Philippe, délégué de Dolus d'Oléron

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Monsieur HUGHES Joseph, directeur des services
Monsieur GABORIAU, comptable
Monsieur CHARLES, responsable du pôle technique
Madame DUSSOUTRAS, secrétaire

ABSENTS

Monsieur CHEMIN Jacques, délégué de Dolus d'Oléron
Madame COISSAC Martine, déléguée du Château d'Oléron (pouvoir à M.ROUMEGOUS)
Monsieur FRUSTIER Pierre, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur LALONNIER Claude, délégué de Saint-Trojan les Bains
Monsieur MICHEAU Fabrice, délégué de Saint-Denis d'Oléron
Monsieur MORANDEAU Yannick, délégué de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir à M.PROUST)
Monsieur NYZAM Daniel, délégué de Dolus d'Oléron
Monsieur PERTHUIS Olivier, délégué du Château d'Oléron
Monsieur SOLAS Dominique, délégué de Saint-Denis d'Oléron (pouvoir à M.MASSE)
Monsieur SOULET Jean-Robert, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Madame WIDMANN Leslie, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron

ORDRE DU JOUR

- 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2009
- 2- INSTALLATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE
- 3- CDC - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT
- 4- CDC – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE COLLOQUE ANEL 2009
- 5- GRATIFICATION ETUDIANTS STAGIAIRES
- 6- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 7- FONDS DE CONCOURS AUX OPERATIONS DE RESTAURATION DES SITES PATRIMONIAUX - COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON
- 8- AGENDA 21 : DEMANDE DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU PROJET AGENDA 21 PAR L'ETAT
- 9- CDC- PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS SEUDRE ET OLERON
- 10- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE CREATION D'UN CPIE MARENNES-OLERON PORTE PAR L'ASSOCIATION IODDE
- 11- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ESPOIR 17 - LA MAISON DE PIERRE
- 12- CDC – ATTRIBUTION DE SUBVENTION : PRECISION BUDGETAIRE
- 13- CDC - PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT VALIDATION DES MAJORATIONS DE SUBVENTIONS ACCORDEES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS A LOYER MAITRISES (INTERMEDIAIRE ET CONVENTIONNE)
- 14- CDC- ACTIVITES SCOLAIRES LIEES A LA MER ET NATATION SCOLAIRE 2009-2010
- 15- APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION DES ACTES
- 16- CDC- NUISIBLES : CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES 2009
- 17- CHAMBRE FUNERAIRE : PROLONGATION CONTRAT DE DSP
- 18- CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION TARIFAIRE
- 19- CDC – CENTRE AQUATIQUE : AVENANTS AUX MARCHES OPC ET SPS
- 20- CDC – CENTRE AQUATIQUE : REPARTITION DES CHARGES EDF ET EAU
- 21- ZAE "LES QUATRE MOULINS" A SAINT GEORGES D'OLERON – ACQUISITION DE TERRAINS
- 22- PLAN VELO 2 - TRACE 28 : ACQUISITION DE TERRAINS
- 23- CDC - REMBOURSEMENT DE SINISTRES PAR L'ASSURANCE
- 24- CDC - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS
- 25- ROD - REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA COLLECTE SUR LES VOIES PRIVEES
- 26- ROD PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 8 ELECTRICITE
- 27- ROD : ACQUISITION D'UN TERRAIN A DOLUS D'OLERON, "LES GARGOILLERES"
- 28- ROD – ADMISSION EN NON VALEUR
- 29- ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

30- SUBVENTION EXPOSITION 2009 MUSEE DE L'ILE D'OLERON

31- RMPIO- PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire SALLE PEDAGOGIQUE DU PORT DES SALINES

32- RMPIO - PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire REHABILITATION ARCHITECTURALE DU PORT DES SALINES

33- RMPIO - PROGRAMMATION ANNUELLE

34- DEPOT DE PRODUITS DERIVES ET OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

35- TARIFS 2010 DES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

36- REGIE MUSEE ET PATRIMOINE DE L'ILE D'OLERON - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

37- SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE LA REFLEXION CONDUITE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2009

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents approuve le procès verbal du conseil communautaire du 15 juillet 2009.

Pas d'observation.

2- INSTALLATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de Monsieur Michel OBOEUF de sa fonction de conseiller municipal et par conséquent de sa fonction de délégué communautaire suppléant, le conseil municipal de Saint-Pierre d'Oléron a désigné par délibération en date du 27 août 2009 Madame Marie-Claude MARLIN déléguée suppléante au conseil communautaire pour la commune de Saint-Pierre d'Oléron.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents installe ce nouveau membre.

Monsieur Moquay signale que Michel CROCHET a souhaité démissionner de sa fonction de délégué communautaire, qu'il considère ne pas pouvoir concilier avec ses fonctions de président du comité régional des pêches pour des raisons de calendrier. La commune de Saint-Pierre d'Oléron désignera un élu pour le remplacer au sein du conseil communautaire et des commissions.

3- CDC - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Dans le cadre du projet d'évaluation des politiques « jeunesse » sur l'île d'Oléron, les membres du groupe de travail « politiques enfance jeunesse » ont été amenés à rencontrer les différents partenaires institutionnels comme la CAF et à se déplacer sur d'autres territoires afin d'échanger sur les expériences d'autres collectivités.

Les membres du groupe de travail ont réalisé un déplacement à Paris le 16 juin 2009 pour assister à une journée d'échanges et d'information sur le thème « Politique jeunesse et Communautés de communes » organisée par Mairies Conseils.

Le coût du transport a été avancé par Monsieur DUPUY Jean-Pierre pour l'ensemble des participants (M. DUPUY Jean-Pierre, Mme LEMEUR Catherine, Mme NORMANDIN Annick et M. ROUMEGOUS Jim)

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

accepte le remboursement des frais à M.DUPUY Jean-Pierre soit 105,50 € par personne correspondants au coût du billet de train aller/retour.

Pas d'observation.

4- CDC – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE COLLOQUE ANEL 2009

Suite à l'invitation de Monsieur le Président du Pays, le Président de la Communauté de Communes souhaite participer aux journées nationales d'études de l'ANEL (association nationale des élus du littoral), dont le thème de ce séminaire sera « Le grenelle de la mer, une nouvelle vision de la mer et du littoral ».

Cette manifestation se déroulera du 14 au 16 octobre 2009 à Boulogne sur Mer dans le Pas de Calais.

Il est proposé que les frais de déplacement en train soient pris en charge (ou remboursés sur présentation des justificatifs) par la collectivité, ainsi que les frais d'inscription à ce séminaire soit 292 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents approuve les prises en charge proposées.

Pas d'observation.

5- GRATIFICATION ETUDIANTS STAGIAIRES

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984

Vu le Code du Travail art. L6342-1 à L 6343-4

Vu le Code de la Sécurité Sociale art. L412-8, R 412-4, D 242-2-1, D 412-2 à D 412-6

Vu la loi 2006-396 du 31 mars 2006

Vu le décret 2006-1093 du 29 août 2006

Considérant qu'il est nécessaire d'indemniser les services rendus des stagiaires recrutés par la Communauté de Communes

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- ATTRIBUE conformément à la réglementation en vigueur et avec effet au 1^{er} mars 2009 :

Une gratification au profit des étudiants stagiaires, selon le tableau suivant :

	Pourcentage SMIC par semaine de stage effectuée en fonction du type de stage réalisé*		
	Type I	Type II	Type III
Préparation diplôme niveau			
Niveau I & II (Bac +3 à Bac +6, doctorat...)	0	3	6,35
Niveau III (BTS, DUT, DEUST...)	0	3	5,61
Niveau IV (Baccalauréat, Brevet pro, Brevet technicien...)	0	3	3,74
Niveau V (BEP, CAP, BEPC...)	0	3	3

Smic au 1er juillet 2009 1337,70 euros

Les montants suivront l'évolution du SMIC

* lorsque la convention de stage ne prévoit pas de rémunération (stages inférieurs à 3 mois)

Stage de type I : stage d'observation sans restitution

Stage de type II : stage d'observation avec restitution

Stage de type III : stage d'étude ou de réalisation

- AUTORISE le Président à fixer les attributions individuelles en fonction du barème,

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2009.

Pas d'observation.

6- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

- Vu la délibération fixant le dernier tableau des effectifs en date du 16 mars 2009

Propose les tableaux des effectifs modifiés suivants :

Effectif de la Communauté de Communes

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	CAT.	Effectifs budgétaires	Indice brut / rémun. (contract.)	TPS	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)	A	1		TC	1
Attaché (détachement)	A	0		TC	1
Attaché contractuel (CM « développement éco. ») Art. 3 al.5	A	1	IB 542	TC	1
Rédacteur territorial	B	2		TC	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} C	C	Passe de 3 à 5		TC	3
Adjoint administratif 2 ^{ème} C	C	Passe de 4 à 2		TC	4
Journaliste-pigiste (Art3)	A	1	IB 566		1
Total (1)		12			13
FILIERE TECHNIQUE					

Ingénieur principal	A	1		TC	1
Ingénieur	A	1		TC	1
Technicien supérieur	B	1		TC	1
Chargé de mission « grands projets et encadrement pôle environnement / déchets » (Ingénieur contract.) Art.3 al5	A	1	IB 901	TC	1
Contrôleur territorial de travaux	B	2		TC	2
Adjoint technique 2 ^{ème} C	C	3		TC	2
Adjoint technique CAE		1	1485 € (brut/mois)	TC	1
Apprenti BTS « gestion et protection de la nature »		1			0
Chargé de mission agenda 21	A	1	IB 466	TC	1
Total (2)		12			10
Total CDC (1+2)		24			21

Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'île d'Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	Cat.	Effectifs budgétaires	Brut	TPS	Effectifs pourvus
Assistant qualifié de conservation du pat. & biblio.	B	2		TC	2
Chargé de mission « Régisseur d'œuvre »	B	1	IB 558	TC	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} CI	C	Passé de 4 à 5		TC	4
Total RMPIO		8			7

Effectifs de la Régie Oléron Déchets

I - Agents titulaires

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint Administratif 1 ^{ère} C	C	2	TC	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} C	C	3	TC	3
Total (1)		5		5
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	C	1	TC	1
Maître composteur (art 3 – al4)	B	1 (IB 380)	TC	1
Total (2)		2		2
Total agt. tit. ROD (1+2)		7		7

II - Salariés de droit privé

Intitulé du poste	Statut	Usine	Déchèteries	Environnement
Responsable de sites	CDI	1		
Responsable H&S responsable déchèteries – adjoint RS	CDI	1		
Comptable	CDI			1
Responsable administratif	CDI			1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Eco-pôle)	CDD		1	
Agent de maintenance	CDI	2		
Chef de quart	CDI	5		
Aide de quart	CDI	6		
Gardien réceptionniste de déchetterie	CDI		7	
Conducteur d'engins	CDI		2	
Total		15	10	2
Total salariés de droit privé:	27			

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

ADOpte la mise à jour de l'état du personnel présenté,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur MASSICOT souligne sur le premier tableau que les effectifs pourvus des adjoints administratifs 2^{ème} classe passent de 3 à 5.

Monsieur MOQUAY répond que ce point sera vérifié.

[Note après conseil : l'effectif pourvu des adjoints administratifs passera de 3 à 5 lorsque la délibération sera exécutoire ; les agents concernés ne peuvent être promus adjoints administratifs 2^{ème} classe au moment du vote de la délibération par le conseil communautaire]

7- FONDS DE CONCOURS AUX OPERATIONS DE RESTAURATION DES SITES PATRIMONIAUX - COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON

Vu la définition de l'intérêt communautaire proposée par délibération du 17 septembre 2008, visée en sous-préfecture le 29 septembre 2008,

Vu le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2007 ayant approuvé la participation de la Communauté de Communes aux études nécessaires à la réhabilitation de Fort Pâté soit 3 720 €,

Le Conseil du 17 décembre 2008 a approuvé le programme 2008-2009 des travaux, avec l'attribution de fonds de concours pour la réhabilitation des huisseries (13 418,40 €), les travaux d'urgence sur les remparts (5 000 €) et les travaux de Fort Pâté (38 200 €).

Monsieur le Maire de la commune du Château d'Oléron sollicite le Président de la Communauté afin de revoir la participation de la Communauté :

1^{er} : Hausse de la participation Communautaire suite à une plus value sur un marché :

	Coût total HT	Participation Cdc	Part commune
Réhabilitation des huisseries de la citadelle <i>Ces travaux ont fait l'objet d'une plus value : le montant prévisionnel était de 59 373 € avec une participation de 13 418,40 € soit 22,6 % du coût.</i>	63 321€	16 112 € (25,44%)	16 112 € (25,44%)

2^{ème} : Augmentation de la participation Communautaire de 10 à 19 %

	Coût total HT	Participation Cdc	Part commune
Réparation des remparts programme 2008 <i>Demande de modification du financement (décision initiale du 17/12/08) la part CDC passe de 5 000 € à 9 500 € ; la part communale de 10 000 € à 9500 €.</i>	50 000 €	9 500 € (19%)	9 500 € (19%)

Par ailleurs, Monsieur le Maire de la commune du Château sollicite un fonds de concours de la Communauté afin d'assurer les travaux d'urgence sur les remparts ceinturant la ville.

	Coût total HT	Participation Cdc	Part commune
Réparation des remparts de la ville programme 2009 <i>Pour information DRAC 35 % soit 17 500 € / CG17 27 % soit 13 500 €</i>	50 000 €	9 500 € (19%)	9 500 € (19%)

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- prend en compte ces modifications de la participation de la Communauté de Communes pour les huisseries et les travaux réalisés en 2008
- accepte le plan de financement des travaux 2009
- confirme la participation communautaire pour les études (3720 €) et les travaux au Fort Pâté (38 200 €)
- précise que ces crédits sont inscrits au budget 2009.

Pas d'observation.

8- AGENDA 21 : DEMANDE DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU PROJET AGENDA 21 PAR L'ETAT

Par délibération du 2 juillet 2008, le conseil communautaire a approuvé l'engagement de la Communauté de communes dans une démarche locale d'Agenda 21.

Pour montrer l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche, la commission « environnement et développement durable » souhaite que le projet Agenda 21 fasse l'objet d'une demande de reconnaissance officielle auprès du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer dans un délai maximum de 3 ans.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Autorise le Président à demander la reconnaissance du projet Agenda 21 auprès de l'Etat dans un délai maximum de 3 ans,

Sollicite auprès de l'Etat, la Région, l'Europe (leader) et tout autre financeur intéressé par cette action les subventions au taux maximum.

Pas d'observation.

9- CDC- PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS SEUDRE ET OLERON

Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements membres du comité de pilotage du DOCOB Seudre et Oléron ont retenu la candidature de la Communauté de communes du Bassin de Marennes pour l'élaboration du document d'objectifs.

Pour les années de réalisation du DOCOB, le coût prévisionnel est de 200 000 €. L'Union Européenne et l'Etat apporteront 160 000 €. La Communauté de communes du Bassin de Marennes sollicitera également le Conseil Régional pour une participation complémentaire.

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes sollicite un accord de principe au plan de financement ci-après pour le financement du solde de l'opération (10 000€), calculé au prorata des superficies concernées par le périmètre Natura 2000 sur chaque territoire.

- cdc du Bassin de Marennes	5600 €
- cda Royan Atlantique	3050 €
- cdc de l'île d'Oléron	1350 €

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Accepte la participation de la Communauté de communes de l'île d'Oléron de 1350 € pour l'élaboration du document d'objectifs de la zone Natura 2000 Seudre et Oléron.

Pas d'observation.

Départ de Monsieur PARENT.

10- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE CREATION D'UN CPIE MARENNES-OLERON PORTE PAR L'ASSOCIATION IODDE

Sur le territoire du Pays Marennes-Oléron, plusieurs acteurs œuvrent pour le développement durable; il peut s'agir de collectivités, d'associations, d'individus... L'objectif est de rassembler l'ensemble de ces dynamiques autour d'un projet de création de Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), devenant le pôle de compétences privilégié du Pays. Le projet comprend quatre principaux volets :

- La mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- La mise en place de l'observatoire de la biodiversité
- Un travail partenarial de définition de l'identité du territoire et de ses composantes
- La démarche d'obtention du label CPIE auprès de l'Union Nationale des CPIE.

Cette réalisation nécessite pour l'essentiel un travail de concertation et d'ingénierie de projet, qui aura des effets structurants sur le territoire et favorisera le développement quantitatif et qualitatif des actions de développement durable.

Durée du projet : début en mai 2009 et fin en mai 2011

Plan de financement :

Dépenses	€	Recettes	€
Salaires et Charges	47 254,96	LEADER	29 367,25
Sous-traitance – Identité	7 739,00	CRDD	18 827,74
Adhésion à l'UNCPPIE (partie fixe - labellisation)	800, 00	Communauté de communes du Bassin de Marennes	2 000,00
Achats liés à l'activité (informatique)	1 330,50	Communauté de communes de l'île d'Oléron	3 200,00
Frais de déplacements	5 000,00	Aide à l'emploi (non confirmée sur la totalité du projet)	7 783,57
		Autofinancement	945,90
Total	62 124,46	Total	62 124,46

La subvention demandée par l'association IODDE à la CCIO s'élève à 3200 €, qui sera affectée principalement au poste salaires et charges, lié aux travaux des chargés de mission sur les différents volets du projet.

La demande a été étudiée à la Commission Environnement & Développement Durable du 29 juillet 2009, au cours de laquelle les élus ont émis un avis favorable et un accord de principe pour une participation financière de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au projet de CPIE.

Sur proposition de la Commission Environnement & Développement Durable, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3200 € à l'association IODDE pour l'aide à la réalisation de leur projet de création d'un CPIE Marennes-Oléron,
INSCRIT cette dépense sur la ligne Agenda 21 du budget 2009.

Monsieur MOQUAY signale que le plan de financement proposé dans la note de synthèse mentionnait une participation de la Communauté de communes de 2600€ La Communauté de communes du Bassin de Marennes ayant voté une participation de 2000€, l'association IODDE demande à la Communauté de communes de l'île d'Oléron d'assumer les 600 € manquant au plan de financement

Madame HUMBERT et Monsieur MASSICOT approuvent la délibération mais estiment que l'attitude des élus de la Communauté de communes du Bassin de Marennes est mesquine.

Monsieur MOQUAY informe que le Conservatoire du Littoral est en train d'acquérir un terrain situé au nord du port du Douhet appartenant au Département de la Seine Saint-Denis. Au cours des discussions avec le Conservatoire du Littoral sur la vocation de ce site, Monsieur MOQUAY a évoqué une possible localisation du CPIE et éventuellement d'autres associations qui œuvrent dans l'environnement et peuvent se fédérer logiquement dans le CPIE. Cela peut être aussi un espace utilisé par la Communauté de communes. Le Conservatoire du Littoral est prêt à accompagner la Communauté de communes dès lors qu'une vocation liée à l'environnement et à l'entretien de l'espace est donnée à ce site. Si un projet commun est élaboré, le Conservatoire du Littoral pourrait confier la gestion du site à la Communauté de communes.

11- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ESPOIR 17 - LA MAISON DE PIERRE

L'association Espoir17- La Maison de Pierre œuvre sur l'île d'Oléron dans le domaine social auprès d'un public en difficulté psychique et/ou d'isolement social en proposant à ses adhérents, au sein du Groupe d'Entraide Mutuel, des activités sportives, culturelles, et des ateliers manuels.

La commission « animation & monde associatif » réunie le 18 février 2009 a examiné la demande et donné un accord de principe pour l'attribution d'une subvention, sous réserve de fournir un dossier complet.

Sur proposition de la commission animation & monde associatif, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Approuve le versement d'une subvention de 2000 € à l'association Espoir 17 – la Maison de Pierre pour l'achat de matériel d'animation et pour les frais des intervenants aux ateliers.

Pas d'observation.

12- CDC – ATTRIBUTION DE SUBVENTION : PRECISION BUDGETAIRE

Lors du Conseil Communautaire du 19 novembre 2008, il a été décidé de soutenir financièrement une opération de mise à disposition de musiciens stagiaires pour la mise en œuvre de projets culturels et artistiques au sein des écoles et des crèches de l'île d'Oléron.

La Communauté a de ce fait signé une convention avec le centre de formation des musiciens stagiaires (CFMI) pour une participation de 1 200 € par stagiaire soit 2 400 € au total.

Cette dépense 2008 a été reprise au budget 2009, il y a lieu toutefois de préciser que cette subvention est à verser à l'Université de Poitiers dont dépend le CFMI.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

accepte cette précision de façon à permettre le versement de ce financement.

Pas d'observation.

13- CDC - PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT VALIDATION DES MAJORATIONS DE SUBVENTIONS ACCORDEES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS A LOYER MAITRISES (INTERMEDIAIRE ET CONVENTIONNE)

Madame LEMEUR ne participe pas au vote concernant cette délibération.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général HABITAT de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 07-1181 du 5 avril 2007 relatif à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général Habitat sur le territoire de l'île d'Oléron,

Vu le Protocole d'Accord signé le 10 avril 2007 entre l'Etat, l'A.N.A.H. et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Vu les décisions prises par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,

Vu les conventions partenariales établies entre la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et les bénéficiaires,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le versement de subventions au titre du Programme d'Intérêt Général Habitat, pour la création de logements à loyers conventionnés et intermédiaires :

Logements à loyers conventionnés

Madame LE MEUR Catherine, pour la création d'un logement à loyer conventionné sur la commune de Saint Trojan les Bains. Montant maximum de la subvention : 3 148,5 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat.

SCI DIYAN, pour la création de trois logements à loyer conventionné sur la commune de Saint Georges d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 4 816,5 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat.

SCI du Vialoti, pour la création d'un logement à loyer conventionné sur la commune de Saint Pierre d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 3 223,5 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

Monsieur LECOINTRE Jean Baptiste, pour la création de deux logements à loyers conventionnés sur la commune de Saint Pierre d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 6 383,76 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

Monsieur Bourguignon, pour la création de deux logements à loyers conventionnés sur la commune du Chateau d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 6 308,11 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

DIT que des acomptes pourront être versés aux porteurs de projets,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

Pas d'observation.

Retour de Monsieur PARENT.

Départ de Monsieur CHAUMONT.

14- CDC- ACTIVITES SCOLAIRES LIEES A LA MER ET NATATION SCOLAIRE 2009-2010

Vu les statuts de la Communauté de communes dans le cadre du soutien aux activités scolaires liées à la mer (voile, kayak et sports de glisse) et à la natation scolaire, pour les enfants des écoles publiques et privées de l'île d'Oléron, le conseil communautaire a décidé de prendre en charge les dépenses permettant aux enfants scolarisés de participer à ces activités.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

PREND en charge les dépenses liées à ces activités du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010,

FIXE le montant de la participation au remboursement des stages "voile scolaire", "char à voile", "surf" et "kayak" pour l'année scolaire 2009-2010 à :

- 13,50 € par séance effective et par enfant,
- 38,80 € par séance effective et par enfant pour les séances organisées pour les élèves en situation de handicap

PREND en charge les frais de transport et de location du bassin pour 15 séances de natation par classe de Grande section /CP /CE1 /CE2 des écoles de l'île d'Oléron en piscine de Saint-Georges d'Oléron et de Dolus d'Oléron – des dérogations éventuelles pourront être accordées pour les classes de 2 niveaux – voir planning en pièce jointe

AUTORISE le président à signer toutes pièces et conventions relevant de ces domaines,

DIT que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2009.

Pas d'observation.

15- APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION DES ACTES

La législation permet aux collectivités depuis 2005 de choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. La télétransmission peut remplacer la transmission matérielle prévue par le code général des collectivités territoriales. La dématérialisation des actes permet de limiter le volume des documents papier, les déplacements à la Sous-préfecture et les envois postaux, tout en étant plus rapide.

La mise en œuvre de la télétransmission est soumise à la signature d'une convention avec le Préfet pour définir les modalités pratiques de la télétransmission et notamment la date de raccordement du dispositif, la nature des actes transmis, les engagements respectifs.

Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales

Vu le décret d'application n°2005-324 du 7 avril 2005,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Autorise le président à signer avec le Préfet la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pas d'observation.

16- CDC- NUISIBLES : CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES 2009

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes adhère à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime qui engage une opération de lutte contre les chenilles processionnaires du pin durant le mois de septembre 2009.

Ce traitement aérien, effectué sur les communes de Dolus d'Oléron, La Brée les Bains, St Trojan les Bains, St Denis d'Oléron, de couvrira au total 327 hectares.

La Fédération départementale demande à la Communauté de communes de prendre en charge financièrement cette opération (déduction faite de la subvention du Conseil général) qui se monte à la somme de 17 004 euros (52 € x 327 hectares).

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

S'engage à payer une partie de cette intervention à la Fédération départementale des groupements de défense s'élevant à 17 004 euros,

Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2009.

Madame GRANGER MAILLET demande si ces traitements ne portent pas atteinte à d'autres animaux et demande à qui ces chenilles sont nuisibles.

Monsieur MOQUAY répond que le traitement est sélectif.

Monsieur MASSICOT répond que les chenilles sont très urticantes et dangereuses chez les personnes allergiques.

Monsieur FONTENEAU demande une information sur le type de procédé chimique utilisé.

Madame GRANGER MAILLET propose l'élevage de huppés ou de geais qui se nourrissent de chenilles processionnaires.

Monsieur MOQUAY répond que l'information dont on dispose sur la nature des traitements sera communiquée. Il rappelle que ces traitements sont réalisés avec précaution sur des secteurs ciblés sur demande des communes.

Monsieur MASSICOT complète en disant que les traitements sont réalisés sur une surface d'un hectare minimum.

Monsieur FONTENEAU demande à aborder la question du grain à rats distribué par les communes sur simple demande des administrés. Il demande si cette disposition existe toujours ou si la lutte contre les rongeurs est faite de manière plus homéopathique.

Monsieur MOQUAY répond que la distribution du grain à rats se fait toujours de cette manière et que la Communauté de communes fournit les mairies.

Monsieur BAZERBES répond que de façon générale les gens se débrouillent par leurs propres moyens, certains viennent encore se fournir en mairie.

Monsieur FONTENEAU constate qu'il est distribué une matière dangereuse.

Monsieur MOQUAY estime aussi qu'on ne contrôle pas l'usage qu'en font les particuliers.

17- CHAMBRE FUNERAIRE : PROLONGATION CONTRAT DE DSP

La Communauté de communes de l'Île d'Oléron a confié à la SARL Pompes funèbres et marbrerie oléronaises l'attribution de la délégation de service public relative à la chambre funéraire de Saint-Pierre d'Oléron. Cette délégation arrivant à échéance le 30 octobre 2009, il est proposé de prolonger sa durée dans les conditions initiales jusqu'au 31 janvier afin de permettre à la Communauté de communes d'assurer la continuité du service d'intérêt général.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la prolongation du contrat de délégation de service public passé avec la SARL Pompes funèbres et marbrerie oléronaises jusqu'à l'attribution d'un nouveau marché

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat DSP et à accomplir les formalités nécessaires afférentes.

Monsieur PARENT demande si la Communauté de communes est satisfaite du délégataire actuel.

Monsieur MOQUAY répond qu'il a fait un bilan avec le délégataire au printemps dernier. La chambre est bien tenue. Les familles n'ont pas fait remonter de critique majeure.

18- CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION TARIFAIRE

La communauté de communes de l'Île d'Oléron a confié la gestion du centre aquatique IléO par délégation de service public à la société CHIOS, filiale de Vert Marine.

Les articles 19, 20 et 21 de la convention fixent les modalités de fixation et de révision des tarifs d'accès à l'équipement.

Il est proposé d'ajouter les tarifs supplémentaires suivants :

- Mise à disposition d'un Maître Nageur au montant de 40,00 € / l'heure (pour les associations désirant un des maîtres nageurs pour une mission pédagogique)
- Un cours de Fitness + Accès Cardio, Balnéo, sauna, hammam, jacuzzi, piscine : 14.00 € (Pas le parc)
- Abonnement trimestriel Forme, avec Fitness, Aquagym, Cardio, Balnéo, Piscine & Parc: 230,00 €
- Abonnement annuel Forme : avec Fitness, Aquagym, Cardio, Balnéo, Piscine & Parc: 497,00 €

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- adopte les tarifs proposés ci-dessus et les inclut à la grille tarifaire,
- annexe la grille tarifaire mise à jour à la convention de délégation de service public.

Monsieur VILLA fait remarquer qu'il n'y a pas d'abonnement trimestriel distinct pour les périodes où le parc est ouvert, à moins que le tarif soit pondéré.

Monsieur PARENT dit que l'on vote un tarif incohérent.

Monsieur MOQUAY répond que les tarifs proposés sont cohérents mais qu'ils laissent en revanche de côté le cas de figure des personnes souhaitant un abonnement trimestriel uniquement hors saison. Des précisions seront demandées lors du comité de suivi.

Madame HUMBERT ne comprend pas le coût du tarif trimestriel par rapport au tarif annuel.

Monsieur MOQUAY répond qu'il ne s'agit pas d'une offre promotionnelle mais d'une réponse à une demande des utilisateurs qui ne sont pas satisfaits des formules existantes même si la formule par prélèvement est plus économique.

Monsieur MOQUAY fait un point sur la saison estivale du parc. Sur les mois de juillet et août, on compte 49 460 entrées. C'est un niveau de fréquentation encourageant par rapport à l'objectif ciblé de 80 000 entrées en année de croisière défini par les études préalables. Il souligne aussi que la clientèle familiale venant de sa propre initiative est satisfaisante. En revanche, Monsieur MOQUAY souligne que la clientèle de groupes et les préventes ne sont pas venues en nombre satisfaisants. A titre de comparaison, le centre aquatique de Noirmoutier a fait 70 000 entrées cette saison ; il avait atteint les 53 000 entrées la première année de fonctionnement et les préventes constituent 50% de leurs entrées. Il y a des marges de progrès à développer de ce côté. Enfin, les entrées à iléO ont rapporté 660 000€ auxquels s'ajoute la petite restauration pour environ 70 000€.

Monsieur MASSICOT demande si l'équilibre financier est atteint.

Monsieur MOQUAY ne pense pas que l'équilibre financier soit atteint cette année. Il faut avoir le compte d'exploitation de l'année. Il semblerait que les dépenses réelles sont inférieures à ce qui était prévu.

Monsieur VILLA demande pourquoi il n'a pas été possible de maintenir ouvert le parc en septembre.

Monsieur MOQUAY répond qu'il faut envisager les coûts d'exploitation pour maintenir le parc ouvert par rapport aux entrées. Le parc a été fermé après la rentrée des classes.

Monsieur PARENT souligne que c'est la réponse qui avait été donnée aux opposants du parc aquatique qui demandaient que le parc soit ouvert hors saison quand la météo est moins favorable pour fréquenter la plage. La mise en route de l'équipement uniquement le week-end avec tout le personnel nécessaire n'est pas possible financièrement.

Monsieur BAZERBES remarque que le parc aquatique a enregistré le plus grand nombre d'entrées les journées de fortes chaleurs.

Monsieur PARENT aimerait avoir un comparatif avec la piscine de l'île de Ré.

19- CDC – CENTRE AQUATIQUE : AVENANTS AUX MARCHES OPC ET SPS

Les élus de la commune du CHATEAU D'OLERON sortent de la salle.

Dans le cadre des marchés relatifs à la construction du centre aquatique iléO à Dolus d'Oléron,

Le conseil communautaire à la majorité des membres présents (20 voix POUR et 4 abstentions- Verwicht, Testard, Robillard, Granger Maillet) autorise le président de la SEMDAS, mandataire, à signer les projets d'avenants ci-après :

1/ AVENANT N°1 AU MARCHE N°06/664 : ORDONNANCEMENT PILOT AGE COORDINATION

Entre les soussignés :

La SEMDAS représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général
85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
ET

La société Fabrice MOREAU
48 avenue de Cognac – 17800 PERIGNAC

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en compte des délais supplémentaires de chantier (incidence Cormenier et Imatec) pour un montant de 10 358,70 € HT

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Marché initial	51 300,00	10 054,80	61 354,80
Avenant n°1 en plus value	10 358,70	2 030,31	12 389,01
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	61 658,70	12 085,11	73 743,81

Marché arrêté à la somme de :

Soixante treize mille sept cent quarante trois euros et quatre vingt un cents toutes taxes comprises.

ARTICLE 3

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent avenant.

2/ AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°06/538 : COORDONNATEUR SPS

Entre les soussignés :

La SEMDAS représentée par Monsieur Jean-Louis FROT, son Président Directeur Général

85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ET

La société APAVE

17 rue Pierre Marie Touboulic – ZI du Pont Neuf – 17300 ROCHEFORT

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché provoquée par la prise en compte des délais supplémentaires de chantier pour un montant de 2 310,00 € HT

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ (en euros)

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Marché initial	16 073,75	3 160,46	19 224,21
Avenant n°1 en plus value	2 310,00	452,76	2 762,76
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	18 383,75	3 603,22	21 986,97

Marché arrêté à la somme de :

Vingt et un mille neuf cent quatre vingt six euros et quatre vingt dix sept cents toutes taxes comprises.

ARTICLE 3

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent avenant.

Pas d'observation.

Les élus de la commune du Château d'Oléron rentrent dans la salle.

20- CDC – CENTRE AQUATIQUE : REPARTITION DES CHARGES EDF ET EAU

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron maître d'ouvrage pour la construction du complexe aquatique ILEO à Dolus d'Oléron a demandé l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité en vue de la réalisation des essais (phase de travaux) et de l'exploitation du site.

Comme le prévoit le contrat de Délégation de Service Public (DSP) la société Vert Marine (et sa filiale CHIOS) a repris les contrats de fourniture de ces fluides. Toutefois, il convient que la Communauté de communes demande le remboursement de ces charges entre les titulaires de marché de construction et de l'exploitant.

Dépenses d'électricité

Du 20 mars 2009 au 6 août 2009 les dépenses d'électricité ont été les suivantes :

période	Montant HT	TVA	TTC	consommation	Phases
20 mars - 1 mai 2009	6 346,76	1 243,96	7 590,72	10 912	Construction : essais
1 mai au 1 juin 2009	4 899,59	960,32	5 859,91	78 083	Essai + Livraison du bâtiment + Exploitation bassin intérieur
1 juin au 1 juillet 2009	6 538,85	1 272,21	7 811,06	129 185	Exploitation bassin + Essais partie extérieure
1 juillet au 1 août 2009	9 386,83	1 824,73	11 211,56	218 627	Exploitation ILEO
Résiliation Août	- 2 287,10	- 448,27	- 2 735,37		Exploitation ILEO
	24 884,93	4 852,95	29 737,88		

Sur proposition du délégataire, ces consommations sont à répartir ainsi :

Périodes	TOTAL	PROPOSITION D'IMPUTATION	
		CHANTIER	VERT MARINE
du 20/20/09 au 30/04/09	6 346,76	6 346,76	
du 01/05/09 au 01/06/09	4 899,59	351,77	4 547,82
du 01/06/09 au 01/07/09	6 538,85	351,77	6 187,08
du 01/07/09 au 01/08/09	9 386,83		9 386,83
Résiliation	- 2 267,10		- 2 267,10
TOTAL HT	24 904,93	7 050,30	17 854,63
TVA	4 832,95	1 381,86	3 451,09
TOTAL TTC	29 737,88	8 432,16	21 305,72

Il y a lieu de considérer que l'imputation « chantier » relève de la construction du bâtiment et doit donc être imputée en investissement : de ce fait la somme de 7050,30 € sera demandée en remboursement à l'entreprise GTM.

L'imputation pour l'exploitation du Bâtiment (Vert Marine) relève du fonctionnement, compte tenu de la non récupération de la TVA par la Communauté pour cette exploitation, un remboursement de 21 305,72 € est demandé.

Dépenses d'eau

période	HT	consom.	Part Chantier	Part Vert Marine	Chantier	Vert Marine
Compteur 1 : 3 mars 2009 au 30/06/09	1 938,55	2 563 m3	6681,60 m3	223,40 m3	3 861,96	641,54
Compteur 2 : 9 mars 2009 au 30/06/09	4 503,50	6 905 m3	2563 m3	abonnement	1 481,41	457,14
Après le 1er juillet		selon relevé				
HT	6 442,05				5 343,37	1 098,68
TVA	354,32				293,89	60,43
TTC	6 796,37				5 637,26	1 159,11

S'agissant pour la plus grande partie du remplissage des bassins, il y a lieu de considérer que l'imputation « chantier » relève de la construction du bâtiment et est donc à imputer en investissement : la somme de 5 343,37 € sera demandée en remboursement à l'entreprise GTM.

L'imputation pour l'exploitation du Bâtiment (Vert Marine) relève du fonctionnement, compte tenu de la non récupération de la TVA par la Communauté pour cette exploitation, un remboursement de 1 159,11 € est demandé.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents autorise

- le Président à régler les factures d'électricité ou d'eau selon les états ci-dessus sur le budget communautaire (y compris les factures à venir dans l'attente du transfert des compteurs)
- le Président à émettre les titres de remboursement.

Pas d'observation.

21- ZAE "LES QUATRE MOULINS" A SAINT GEORGES D'OLERON – ACQUISITION DE TERRAINS

Les consorts BURON se proposent de céder à la communauté de communes une propriété bâtie avec terrain attenant sise à SAINT GEORGES D'OLERON, lieudit "Les Quatre Moulins", cadastrée section YS, numéro 21, pour une contenance totale de

02ha 87a 23ca, classée en zone "1Auy" au Plan Local d'Urbanisme de ladite commune (zone naturelle non équipée destinée à une urbanisation future à vocation économique).

Cette propriété est située au cœur d'un plus vaste ensemble d'environ 11ha sur lequel la communauté de communes a pour projet d'aménager une zone d'activités.

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux RC 2009-337V1135 en date du 21 juillet 2009,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à la majorité des membres présents (26 voix POUR et 2 abstentions –GRANGER MAILLET, FONTENEAU)

APPROUVE l'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des conjoints BURON, moyennant le prix principal de 452.000€, de la propriété dont il s'agit sise à SAINT GEORGES D'OLERON, lieudit "Les Quatre Moulins", cadastrée section YS, numéro 21, pour une contenance totale de 02ha 87a 23ca.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

PRECISE que ces dépenses seront reprises au budget annexe ZAE les 4 moulins dès son adoption.

SOLLICITE les subventions existantes pour ce type d'acquisition auprès du conseil général.

Monsieur VAUZELLE indique que la coopérative est prête à vendre la parcelle où se trouve le quai à vendange en pointe de la zone. Il souhaite savoir si la Communauté de communes conservera le quai à vendange.

Monsieur MOQUAY répond que l'idée sera débattue, le quai à vendange pouvant être conservé comme objet identitaire.

Monsieur FONTENEAU demande si le site choisi respecte la loi « littoral ».

Monsieur MOQUAY répond que cela sera vérifié par les tribunaux s'ils sont saisis mais que pour l'instant c'est le site qui a été proposé par la DIREN pour implanter une zone économique sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Toute extension de l'urbanisation doit se faire en continuité des constructions existantes. Ce point devra être expertisé.

Madame CHARTIER mentionne qu'il n'y a pas rupture de l'urbanisation, les terrains proches étant occupés et un espace de loisirs étant localisé en face.

Monsieur PARENT dit qu'un tel projet s'inscrit dans la durée et qu'une fraction de la zone doit être opérationnelle rapidement. Il demande si les services ont déjà travaillé avec la commune sur les parcelles à acquérir et à viabiliser prioritairement pour commercialiser les lots.

Monsieur MOQUAY répond que le schéma n'est pas fait mais que les démarches de travail et de réflexion avec la commune sont engagées. La zone sera aménagée par tranches.

Monsieur VILLA se réjouit de ce projet dans le canton Nord.

Monsieur MOQUAY se dit également intéressé par la création de petites zones sur le territoire plutôt que de concentrer des zones sur un même secteur, ce qui engendre des nuisances notamment en termes de flux routiers.

Madame GRANGER MAILLET est très favorable à la création de petites zones. Cependant, elle n'est pas d'accord avec la localisation du projet à Saint-Georges d'Oléron qu'elle ne voit pas en continuité de l'urbanisation existante. Elle indique que le secteur des Forges lui aurait semblé plus adapté.

Monsieur MOQUAY répond que la Communauté de communes est tenue de respecter le PLU.

Monsieur PARENT ajoute que le SCOT ne propose que cette localisation.

22- PLAN VELO 2 - TRACE 28 : ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre du programme de réalisation de pistes cyclables dit "plan vélo 2" et notamment pour la section comprise entre "La Cailletière" et "Les Allards" (tracé 28), sur la commune de DOLUS D'OLERON,

Monsieur le Président précise que le conseil municipal de la COMMUNE DE DOLUS D'OLERON a donné son accord à la cession à l'Euro symbolique de diverses emprises sises en ladite commune cadastrées section AH, numéros 305, 307, 309, 311 et 313.

Il invite en conséquence le Conseil Communautaire à délibérer.

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents autorise

APPROUVE l'acquisition, par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, de la COMMUNE DE DOLUS D'OLERON, moyennant l'Euro symbolique, de terrains sis commune de DOLUS D'OLERON, cadastrés section AH, numéros 305, 307, 309, 311 et 313, lieudit "La Cailletière", pour une contenance de totale de 13a 76ca.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Pas d'observation.

23- CDC - REMBOURSEMENT DE SINISTRES PAR L'ASSURANCE

× Dans la nuit du 18 juillet 2008, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a heurté et endommagé plusieurs bornes en bois situées sur la route de la Rémigeasse.

L'expert mandaté par la mutuelle d'assurance SMACL a estimé le montant des réparations à 1 115,47 €.

Ce remboursement est à réaliser sur le budget de la Communauté de Communes.

× Le 22 janvier 2008, un camion de la société Fonteneau, alors qu'il circulait sur le parking de l'usine d'incinération a endommagé, une fosse enterrée (fosse toutes eaux de 6000 litres). L'expert mandaté par la mutuelle SMACL a accepté la prise en charge de la réparation de l'ouvrage pour un montant de 6 355,51 € (travaux de maçonnerie)

Ce remboursement est à réaliser sur le budget de la Régie Oléron Déchets.

× Le 14 mai 2009, un camion de la société Nicollin, est sorti de l'usine d'incinération alors que sa benne n'était pas totalement abaissée : le Bardage ainsi que des poutres du hangar ont ainsi été endommagés.

L'expert mandaté par la mutuelle SMACL a accepté la prise en charge de la réparation de l'ouvrage pour un montant de 36 821.36 €. Il conviendrait d'accepter les remboursements proposés par la SMACL, compte tenu des recours qui seront réalisés par la mutuelle contre l'assurance de la société Nicollin afin d'obtenir les remboursements de la franchise (600 €) et de la vétusté.

Ce remboursement est à réaliser sur le budget de la Régie Oléron Déchets.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents autorise

Approuve les indemnisations proposées par notre assurance pour ces sinistres.

Pas d'observation.

24- CDC - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

OPERATIONS D'ORDRE

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2312	041	830		Plan Vélo II - SEMDAS (convention de mandat)	251 000,00	
238	041	01		Plan Vélo II - SEMDAS (convention de mandat)		251 000,00
TOTAL de la Section					251 000,00	251 000,00
Solde						-

Il s'agit des justifications des avances versées à la SEMDAS dans le cadre de la convention de mandat pour le PVII

OPERATIONS REELLES

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
20414	204	324	11	Fonds concours Château Citadelle	17 000,00	
1323	13	90	170	CG 17 : Etude ponton à vedette à boyardville		11 537,00
020	020	01		Dépenses imprévues	-5 463,00	
TOTAL de la Section					11 537,00	11 537,00
Solde						-

Section de Fonctionnement

Article	chap.	Fonct.	Service	Désignation	dépenses	recettes
65735	65	833	51	CDC BM : participation DOCOB	1 350,00	
6574	65	830	83	Association IODDE projet CPIE	3 200,00	
60612	011	253	253	ILEO : EDF et Eau à rembourser	22 465,00	
70878	70	253	253	ILEO : EDF et Eau à rembourser		22 465,00
6554	65	833	13	Fédé Départ défense nuisibles (chenilles 2009)	17 004,00	
6419	013	020	1	Remboursement sur rémunération (CAE)		5 600,00
7311	73	01	50	Etat - fiscalité role supplémentaires		15 468,00
022	022	01		Charges fonctionnement disponibles	750,00	
74124	74	01	50	DGF de Base selon notification		1 236,00
TOTAL de la Section					44 769,00	44 769,00
Solde						-

** attribution du CG17 20 537 € (complément budgétaire)

Pas d'observation.

25- ROD - REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA COLLECTE SUR LES VOIES PRIVEES

Annule et remplace la délibération visée en sous-préfecture le 21 juillet 2009

La communauté de communes de l'île d'Oléron, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble du territoire intercommunal a adopté un règlement de collecte pour améliorer l'information des administrés sur les différents services et équipements mis à leur disposition dans ce domaine, ainsi que sur leurs modalités de fonctionnement.

Ce règlement vise à garantir un service public de qualité, répondant aux besoins des différentes catégories d'usagers et aux spécificités des différents modes d'habitation, ainsi qu'à contribuer à améliorer la propreté en sensibilisant les administrés à la nécessité d'être attentif à leur production de déchets.

De plus, ce règlement a pour but d'assurer la sécurité des personnels intervenant dans ce service et le respect de leurs conditions de travail.

Corrélativement, la réglementation en vigueur relative à la collecte sur les voies privées desservant des habitations groupées nécessite pour pouvoir être autorisée, outre le respect des conditions spécifiques décrites dans le projet de règlement, la signature d'une convention tripartite entre le représentant des copropriétaires/ l'entreprise adjudicataire de la collecte / la communauté de communes.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Adopte le présent règlement modifié ainsi que la convention tripartite relative à la collecte sur voie privée.

Pas d'observation.

26- ROD PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 8 ELECTRICITE

Dans le cadre des marchés relatifs à la construction de la plateforme de compostage à Dolus d'Oléron,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Autorise le président à signer l'avenant n°3 au marché ROD2008-13-08 avec la société MANDIN PALISSIER pour une plus value de 2 000€ HT portant le marché à 131 417,49 €HT.

Avenant n° 3 au marché n° ROD2008-13-08

1. IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLERON
59, Route des Allées – BP 85
17 310 SAINT PIERRE D'OLERON

Représentée par Monsieur Patrick MOQUAY, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire en date du

2. TITULAIRE DU MARCHE

MANDIN PALISSIER
56-58 rue François Arago – 17200 ROYAN
Forme juridique : SARL
SIRET : 332 759 893 000 16
Représentée par Daniel MANDIN, Directeur

3. DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 20/11/2008
Date de notification du marché : 20/11/2008
N° du marché : **ROD2008-13-08**

4. AVENANTS PRECEDENTS :

Avenant 1 de 359,67 € HT pour modification des réseaux électriques et installation de chantier.
Avenant 2 de 1083,10 € HT concernant des prises supplémentaires et des reprises d'éclairage et de la pompe de la lagune situés sur le site Sud (anticipation aux travaux de la phase 2)

5. OBJET(S) ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Plus Values : Montant total : 2 000,00 € HT

- Fourniture et pose d'un coffret étanche à la demande d'EDF => montant de la plus value : 1 705,40 € HT ;
- Fourniture et pose d'un interrupteur - sectionneur à coupure à la demande d'EDF => montant de la plus value 294,60 € HT ;

6. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

n° du marché	Montant initial du marché option(s) comprise(s)	Cumul des avenants précédents	Montant du présent avenant	Nouveau montant du marché
ROD2008 -13-08	127 974,72 € H.T.	1 442,77 € H.T.	2 000,00 € H.T.	131 417,49 € H.T.
	153 057,77 € T.T.C.	1 725,56 € T.T.C.	2 392,00 € T.T.C.	157 175,33 € T.T.C.

Le montant du marché est porté de **127 974,72 € HT** à **131 417,49 € HT**, ce qui représente une augmentation de **2,69%** par rapport au montant initial du marché pour des prestations complémentaires (cf. point 5).

7. DISPOSITIONS FINALES

Cet avenant prolonge le délai d'exécution d'une semaine

8. DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Pas d'observation.

27- ROD : ACQUISITION D'UN TERRAIN A DOLUS D'OLERON, "LES GARGOILLERES"

Monsieur le Président rappelle le souhait émis d'étendre et de régulariser l'emprise des propriétés de la communauté de communes sur le site de "Matha", commune de DOLUS D'OLERON.

Les consorts DENOYER se proposent de vendre à la communauté de communes, un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, lieudit "Les Gargouillères", cadastré section BW, numéro 958, pour une contenance de 01a 88ca, moyennant le prix de 188€, correspondant à l'estimation qui en a été faite par les services fiscaux.

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE l'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des consorts DENOYER, moyennant le prix principal de 188€, d'un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, lieudit "Les Gargouillères", cadastré section BW, numéro 958, pour une contenance de 01a 88ca.

- AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Pas d'observation.

28- ROD – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Percepteur expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

	Admission				TOTAL	
	Année	N°1	N°2	N°3		N°4
redevances OM & dépôts à la décharge professionnelle	2001			114,34		114,34
	2002			122,00		122,00
	2003			290,52		290,52
	2004		1 211,22	338,00		1 549,22
	2005	205,88	3 722,78			3 928,66
	2006	44,28	756,80		7 955,10	8 756,18
	2007	37,00	528,00		7 054,37	7 619,37
	2008				3 286,60	3 286,60
	2009				671,20	671,20
	TOTAL	287,16	6 218,80	864,86	18 967,27	26 338,09
	Frais		381,83	48,85	957,00	1 387,68
dont TVA	44,60				44,60	
Net	242,56	6 600,63	913,71	19 924,27	27 681,17	

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents accepte ces produits irrécouvrables.

Pas d'observation.

29- ROD – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

réalise les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section d'Investissement - Opérations réelles

Art.	chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2154	21	19	Colonnes verres et papier	20 000,00	
2154	21	24	composteur individuels	-20 000,00	
2313	23	23	Travaux Usine Incinération	-38 622,00	
2131	21	23	Travaux pièces en fonte pour fours	37 000,00	
2031	20	23	Etude risque de foudre (complément)	1 622,00	
Total				-	-

Section Fonctionnement

Art.	chap.	service	Désignation	dépenses	recettes
			Néant		
TOTAL de la Section				-	-
Solde				0	

Pas d'observation.

30- SUBVENTION EXPOSITION 2009 MUSEE DE L'ILE D'OLERON

De juin à décembre 2009, le Musée de l'île d'Oléron, présentera une exposition consacrée aux naufrages et au sauvetage d'Antioche à Maumusson, du XVIIème à la seconde guerre mondiale. L'exposition retrace ces aventures malheureuses, parfois tragiques.

Au travers de témoignages, de documents inédits, d'images et d'objets d'époque, elle s'intéresse aux circonstances concrètes du naufrage et ses conséquences en termes humains et matériels, mais aussi aux mythes qui s'y rattachent, et retrace l'histoire de l'évolution des moyens de prévention et de sauvetage. Le propos est illustré par le récit détaillé de quelques naufrages qui ont marqué l'histoire et la mémoire oléronaise. L'exposition évoque également le souvenir des disparus - ex-voto - et rend hommage aux sauveteurs, en particulier ceux de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Des objets d'un grand intérêt historique seront présentés parmi lesquels une cloche en bronze du XVIIème découverte en 2008 au large des côtes de l'île, des défenses d'éléphants retrouvées en 2001 au nord-ouest de la Cotinière.

Cette exposition est le fruit d'un travail scientifique important mené conjointement avec les Archives Départementales (M.Augé), le Service Régional d'Archéologie (M.Mariotti), l'Université de Poitiers (M.Sauzeau), la SNSM (M.Pelletier), le club de plongée ADANAC (M.Vincent le Baron, M.Louis Massé). Cette exposition a également permis de tisser des liens tant avec des particuliers que des structures et collectivités locales.

Il est possible de solliciter une aide financière auprès de nos partenaires, leurs soutiens étant indispensable au dynamisme de notre politique d'expositions temporaires :

	Dépenses	Recettes
Assurance des œuvres empruntées aux AD17, SHD, musées...	500 €	Leader (34 %) 8 500 €
Communication Création graphique/Impression (fly, 4x3, affiches, cartons d'invitations...) *	2 500 €	CG 17 (20%) 5 000 €
Infographie Création/impimpression (panneaux)	5 000 €	DRAC (10 %) 2 500 €
Ecran LCD pour diffusion d'un film d'images d'épaves	950 €	CRDD/PMO (16 %) 4 000 €
Projecteurs à découpes pour ambiance scénographique	3 750 €	CDC (20 %) 5 000 €
Enceintes, ampli, lecteur pour la diffusion du son dans la salle d'exposition temporaire	1 000 €	
Ambiance sonore, témoignages sonores, enregistrements...	2 400 €	
Scénographie/décors (menuiserie, peinture, visserie...)	5 000 €	
Mobilier de vitrines (plexiglas pour la cloche...)	3 000 €	
Vernissage	400 €	
Déplacement/ Transport d'œuvres	500 €	

25 000 €

25 000 €

*Les dépenses de communication, faisant l'objet d'un marché annuel, ne sont pas éligibles au titre du financement Leader et du Contrat Régional de Développement Durable

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de la Charente-Maritime.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action local du Pays Mareennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2007-2013 pour un montant de 8 500 €

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Pays Mareennes-Oléron, au titre du Contrat Régional de Développement Durable pour un montant de 4 000 €

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2009.

Pas d'observation.

31- RMPIO- PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE SALLE PEDAGOGIQUE DU PORT DES SALINES

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron, en collaboration avec des partenaires français, espagnols et portugais, est candidate au projet de coopération européenne Ecosal*. Une des actions de ce projet, donnant lieu à des financements européens Interreg, serait la création d'une salle pédagogique au sein de l'écomusée du Port des Salines. Afin de garantir la cohérence architecturale du site, il est envisagé une même maîtrise d'œuvre pour les deux projets de réhabilitation architecturale et de création d'une salle pédagogique.

A ce titre, il convient d'affiner le plan de financement provisoire et le montage financier de cette opération :

BP salle pédagogique (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Phase étude 2009-2010 (consultation, études, APS, APD...)	10 000 €	Europe (Interreg) - 65%*	32 500 €
Phase chantier 2010-2011 (travaux, contrôle technique, SPS, assurances...)	40 000 €	CG 17 – 15%	7 500 €
		Autofinancement – 20%	10 000 €
Total :	50 000 €	Total :	50 000 €

* Réponse attendue fin octobre 2009.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente Maritime,

PRECISE que les financements européens Interreg sont déjà sollicités dans le cadre de la candidature de la Communauté de Communes au projet Ecosal,

DIT que les crédits sont inscrits aux BP 2009-2010.

Pas d'observation.

32- RMPIO - PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE REHABILITATION ARCHITECTURALE DU PORT DES SALINES

En concertation avec les différents acteurs du site du Port des Salines (Conseil Général de la Charente-Maritime, Commune de Le-Grand-Village-Plage et Communauté de Communes de l'île d'Oléron), il a été entrepris une réflexion commune afin d'identifier les problématiques du site, de les améliorer et de répondre à nos divers besoins. Les cabinets Magnum et Phytolab, missionnés par le Conseil Général, ont réalisé un diagnostic du site et proposé des scénarios de réhabilitation architecturale et paysagère du site.

Il a été convenu que le Conseil Général assumerait la Maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation paysagère et que la Communauté de Communes assurerait celle de la réhabilitation architecturale. La partie réhabilitation architecturale fait la synthèse de ces besoins communs : construction d'un local technique, de cabanes d'artisans et création d'un nouvel accueil pour l'écomusée. Plusieurs partenaires financiers étant envisageables, il est nécessaire d'affiner le plan de financement provisoire et le montage financier de cette opération :

BP réhabilitation architecturale (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Phase étude 2009-2010 (consultation, études, APS, APD...)	59 000 €	Europe Leader* (8,5%)	5 000 €
		CG 17 (30%)	17 700 €
		Part local (61,5%) dont :	37 000 €
		Commune de Grand Village	15 437 €
Sous total par bâtiment :		Autofinancement CDC IO	21 563 €
• Cabanes d'artisans (20,3%)	11 977 €		
• Local technique (11,9%)	7 021 €		
• Accueil (47,5%)	28 025 €		

• variante WC public / accès patio (20,3%)	11 977 €		
Phase chantier 2010-2011 (travaux, contrôle technique, SPS, assurances...)	295 000 €	Europe Leader*(6,7%)	20 000€
		CG 17 (30%)	88 500 €
		Part local (63,3%) dont :	186 500 €
		Commune de Grand Village	77 250 €
Sous total par bâtiment :		Autofinancement CDC IO	109 250 €
• Cabanes d'artisans (20,3%)	60 000 €		
• Local technique (11,9%)	35 000 €		
• Accueil (47,5%)	140 000 €		
• variante WC public / accès patio (20,3%)	60 000 €		
Total :	354 000 €	Total :	354 000 €

* Les financements européens Leader n'aideront pas l'opération cabanes d'artisans. Le fond Leader fera l'objet de deux demandes: une première demande en 2009 à hauteur de 5000 € HT concernant la phase étude et une demande en 2010, à hauteur de 20 000 € concernant la phase travaux.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente Maritime et à solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Le-Grand-Village-Plage

AUTORISE le Président à déposer deux demandes de subvention au Groupe d'Action local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2007-2013 :

- pour un montant de 5 000 € pour la phase étude
- pour un montant de 20 000 € pour la phase chantier

DIT que les crédits sont inscrits aux BP 2009-2010.

Monsieur PARENT fait le point sur la réhabilitation nécessaire du site du Port des salines créé il y a une quinzaine d'années et rappelle les participations du Conseil général. Le coût total de la réhabilitation du site, c'est-à-dire du bâtiment et des extérieurs, atteint 1,2 million d'euros. Le bâti sera réhabilité en 2010 avec une participation de 30% du Conseil général et les extérieurs en 2011 seulement avec une participation de 70% du Conseil général sachant que le Conseil général vient de prendre en charge la réhabilitation complète de la saline qui ne produisait plus de sel.

33- RMPIO - PROGRAMMATION ANNUELLE

Afin de mieux cerner les projets susceptibles d'être soutenus et d'anticiper les financements envisageables, le Conseil Général de la Charente-Maritime, dans le cadre de son programme annuel global des musées, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de sa programmation muséale, souhaitent connaître dès septembre les actions muséales et patrimoniales 2009-2010 envisagées par les collectivités.

A ce titre, il convient de pouvoir soumettre et affiner les projets et plan de financements provisoires suivants, pour la Régie musées et patrimoine de l'île d'Oléron :

Musée de l'île d'Oléron :

BP exposition temporaire Art contemporain – janvier à mai 2010 (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération expo	5 000 €	DRAC (40%)	2 000 €
		CG 17 (33%)	1 650 €
		Autofinancement CDC IO (27%)	1 350 €
Total :	5000 €	Total :	5000 €

BP exposition temporaire Colonie de vacances – juin à décembre 2010 (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération expo	25 000 €	DRAC (40%)	10 000 €
		CG 17 (33%)	8 250 €
		Autofinancement CDC IO (27%)	6 750 €
Total :	25 000 €	Total :	25 000 €

BP Restauration 2010 (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Deux huiles sur toile – Louis Lessieux	4 500 €	DRAC (40%)	1 800 €
		CG 17 (33%)	1 485 €
		Autofinancement CDC IO (27%)	1 215 €
Total :	4 500 €	Total :	4 500 €

Port des Salines :

BP exposition temporaire « A vélo sur les chemins du sel » – avril à septembre 2010 (en HT)			
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération expo	5 000 €	CG 17 (25%)	1 250 €
		Autofinancement CDC IO (75%)	3 750 €
Total :	5000 €	Total :	5000 €

Maison paysanne :

BP déménagement / conservation préventive des collections 2010 (en HT)			
Dépenses		Recettes	
déménagement	7 000 €	CG 17 (30%)	11 100 €
Traitement par anoxie	30 000 €	Autofinancement CDC IO (70%)	25 900 €
Total :	37 000 €	Total :	37 000 €

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de la Charente-Maritime

DIT que les crédits sont inscrits aux BP 2009 – 2010

Madame HUBERT fait un point sur la Maison paysanne dont le nombre d'entrées cette année n'était pas satisfaisant, le public estimant le musée vieillot et mal organisé. Le conseil d'exploitation de la RMPIO a proposé de sortir la collection pour la restaurer et en faire l'inventaire. Il est proposé de fermer la Maison paysanne, d'en sortir les collections textiles pour les mettre aux réserves muséales, les répertorier et les traiter ou les restaurer. Il n'y aura pas d'ouverture à la saison ; les visites seront possibles uniquement sur rendez-vous.

Monsieur MOQUAY et Madame HUBERT font un appel de prêt aux personnes qui auraient conservé des cartes postales, des articles, du mobilier... sur le thème des colonies de vacances sur Oléron.

Monsieur VILLA demande qui effectue le traitement par anoxie.

Monsieur MOQUAY répond que ce traitement est fait par des spécialistes dans les réserves muséales.

Madame BOUVERET regrette que les collections de la Maison paysanne ne soient pas davantage mises en valeur, notamment la collection textile qui pourrait être valorisée par un travail avec les couturiers actuels.

Monsieur MOQUAY dit que tout le circuit est à revoir.

Madame HUBERT dit que le site n'est pas visible depuis le trottoir.

Monsieur PARENT souhaite alerter le conseil sur l'évolution de l'engagement du Conseil général par rapport aux collectivités, ses marges de manœuvre étant plus limitées aujourd'hui. La compétence principale des Conseils généraux concerne l'action sociale qui coûte plus cher en période de crise alors que les droits de mutation qui représentaient près de 50% des produits fiscaux du Conseil général de la Charente-maritime diminuent fortement en 2009 pour atteindre 20%. Le « train de vie » du Conseil général va être freiné et cela aura des retombées sur les relations avec les collectivités, les participations du Conseil général devant être plus mesurées.

34- DEPOT DE PRODUITS DERIVES ET OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

Des nouveaux dépôts étant proposés, il convient de valider le prix des produits suivants :

1) NOUVEAU DEPOT SEPTEMBRE 2009 :

- Musée de l'Ile d'Oléron :

Librairie des Pertuis:

Le tarif de cet ouvrage ayant augmenté, il est nécessaire de réactualiser le prix de vente de celui-ci :

TITRES	EDITEUR	Prix de vente HT	Taux de TVA	TVA	Prix HT facturé à la CDC	Prix de vente TTC
Les naufrageurs	Gallimard jeunesse	5,59 €	5,5 %	0,31 €	4,75 €	5,90 €

Ces prix de vente entreront en vigueur et les dépôts cités ci-dessus pourront être vendus **dès le 1^{er} octobre 2009.**

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

VALIDE la liste des ouvrages et des produits dérivés et leur prix de vente tel que proposé

AUTORISE le Président à signer des conventions de dépôt et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de dépôt d'ouvrages et de produits dérivés dans les musées et sites patrimoniaux intercommunaux.

Pas d'observation.

35- TARIFS 2010 DES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

Les tarifs et conditions d'entrées proposés pour les sites intercommunaux pour l'année 2010 sont les suivants :

Musée de l'île d'Oléron :

Entrées au musée:

- Plein tarif (billetterie informatique): **4 €**
- Tarif réduit (billetterie informatique): **2,50 €** (pour les groupes de plus de 10 personnes ou pour les visiteurs accompagnés par des prestataires touristiques prescrivant régulièrement la visite de notre site, les étudiants, les enfants (6-18 ans), les pass, les demandeurs d'emploi sur justificatif, les personnes en situation de handicap)
- Pass expositions : pass permettant l'accès aux expositions permanentes et temporaires du musée pendant un an (billetterie informatique): **9 €**

Visites /ateliers (« in situ » ou « hors les murs »)

- Visites / ateliers individuel : (billetterie informatique) : **4 €**
- Visites / ateliers groupes : (billetterie informatique) : **3 €**
- Dégustation (billetterie informatique) : rajouter **3,50 € par personne** au tarif de base
- Frais kilométrique « hors les murs » : pour les ateliers « hors les murs » se déroulant en dehors du territoire de l'île d'Oléron, un forfait kilométrique de **0,25 €** sera appliqué par kilomètre parcouru.

Anniversaire au Musée :

- Anniversaire au musée (billetterie informatique) : Forfait de **80 €** (tarif pour un anniversaire, jusqu'à 9 enfants)
- Anniversaire au musée (billetterie informatique) : **9 €** par enfant supplémentaire (effectif maximum de 12 enfants)

Projet pédagogique:

- Projet pédagogique (billetterie informatique): forfait de 150 € pour un projet pédagogique élaboré en partenariat avec le musée de l'île d'Oléron et une classe sur une année scolaire (nombre de visites et d'ateliers durant l'année scolaire défini dans le projet pédagogique)
- Projet pédagogique (billetterie informatique): forfait de 300 € pour un projet pédagogique élaboré en partenariat avec le musée de l'île d'Oléron et un établissement scolaire sur une année scolaire (nombre de visites et d'ateliers durant l'année scolaire défini dans le projet pédagogique)

Gratuité:

Gratuité (billetterie informatique) pour les Amis du Musée de l'île d'Oléron, pour les membres de la Maison des artistes, pour le personnel des musées, pour les membres de l'ICOM (Conseil international des Musées), pour les enfants de moins de 6 ans, pour les accompagnateurs de groupes, pour les titulaires de la carte pass (CDT), pour les journalistes, sur présentation d'un justificatif, pour les personnes munies d'un titre justifiant la gratuité (lots, partenaires...), pour les journées événementielles (Journée du patrimoine, nuit des musées...) pour les premiers dimanches des mois de novembre à mars.

Tarifs préférentiels (C.D.T. 17., campings, sites de visites...)

- Entrée musée 4€ (plein tarif) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure **3,60 € par personne**
- Entrée musée 2,50 € (tarif groupe, tarif enfant) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure **2,25 € par personne**
- Visites / ateliers groupes 3 € ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure **2,70 € par personne**

L'application de ces tarifs doit faire l'objet d'une convention avec les structures partenaires.

Le Port des Salines :

Entrées au musée :

- Plein tarif (billetterie informatique) : **4 €**

- Tarif réduit (billetterie informatique) : **2,50 €** (pour les groupes de plus de 10 personnes ou pour les visiteurs accompagnés par des prestataires touristiques prescrivant régulièrement la visite de notre site, les étudiants, les enfants (6-18 ans), les pass, les demandeurs d'emploi sur justificatif, les personnes en situation de handicap, sur présentation du guide du routard)
- Événementiel (billetterie informatique) : tarif unique de **1 € par personne** (fête du sel...)

Visite commentée:

- Visite commentée des marais salants, plein tarif (billetterie informatique) : **3,50 €**
- Visite commentée des marais salants, tarif réduit (billetterie informatique) : **2,50 €**
- Visite commentée des marais salants et écomusée, plein tarif (billetterie informatique) : **6 €**
- Visite commentée des marais salants et écomusée, tarif réduit (billetterie informatique) : **4,50 €**
- Visite commentée des marais salants et écomusée, tarif enfant (billetterie informatique): **3,50 €**
- Dégustation (billetterie informatique) : rajouter **3,50 € par personne** au tarif de base
- « Rendez-vous avec le saunier » (billetterie informatisée) : **8 €** plein tarif
- « Rendez-vous avec le saunier » (billetterie informatisée) : **5 €** tarif réduit

Gratuité (applicable uniquement pour l'écomusée et les visites guidées):

Gratuité (billetterie informatique) pour les membres de la Maison des artistes, pour le personnel des musées, pour les membres de l'ICOM (Conseil international des Musées), pour les enfants de moins de 6 ans, pour les accompagnateurs de groupe, pour les titulaires de la carte pass (CDT), pour les journalistes, sur présentation d'un justificatif, pour les personnes munies d'un titre justifiant la gratuité (lots, partenaires...) pour les journées événementielles (Journée du patrimoine, fête du sel...)

Location des barques:

- Location d'une barque pour 4 personnes (billetterie informatique) : **9 €**
- Location d'une barque demi-tarif (billetterie informatique): **6€**

Tarifs préférentiels (C.D.T. 17, campings, sites de visites...):

- Entrée Ecomusée 4€ (plein tarif) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure **3,60 € par personne**
- Entrée Ecomusée 2,50 € (tarif groupe, tarif enfant) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **2,25 € par personne**
- Visite guidée plein tarif 3,50 € ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **3,15 € par personne**
- Visite guidée, tarif réduit 2€50 (tarif groupe, tarif enfant) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **2,25 € par personne**
- Ecomusée + visite guidée plein tarif 6 € ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **5,40 € par personne**
- Ecomusée + visite guidée tarif réduit 4,50€ ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **4,05 € par personne**
- Ecomusée + visite guidée enfant 3,50 € ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **3,15 € par personne**
- Location de barque (4 personnes) 9 € ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **8,10 € la barque**

L'application de ces tarifs doit faire l'objet d'une convention avec les structures partenaires.

La Maison Paysanne et la maison de la coiffe et du costume:

Entrées au musée:

- Plein tarif (ticket bleu) : **4 €**
- Tarif réduit (ticket orange) : **2,50 €** (pour les groupes de plus de 10 personnes ou pour les visiteurs accompagnés par des prestataires touristiques prescrivant régulièrement la visite de notre site, les étudiants, les enfants (6-18 ans), les pass, les demandeurs d'emploi sur justificatif, les personnes en situation de handicap, sur présentation du guide du routard)

Gratuité:

Gratuité (ticket vert) : pour les «Déjhouqués», pour les membres de la Maison des artistes, pour le personnel des musées, pour les membres de l'ICOM (Conseil international des Musées), pour les enfants de moins de 6 ans, pour les accompagnateurs de groupe, pour les titulaires de la carte pass (CDT), pour les journalistes, sur présentation d'un justificatif, pour les personnes munies d'un titre justifiant la gratuité (lots, partenaires...), pour les journées événementielles (Journée du patrimoine, nuit des musées...)

Tarifs préférentiels (C.D.T. 17, campings, sites de visites...):

- Entrée musée 4€ (plein tarif) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure **3,60 € par personne**
- Entrée musée 2,50 €, (tarif réduit) ⇒ tarif préférentiel facturé à la structure: **2,25 € par personne** (visite libre ou commentée)

L'application de ces tarifs doit faire l'objet d'une convention avec les structures partenaires.

L'ensemble des tarifs entreront en vigueur au **1^{er} janvier 2010**:

Les tarifs : « projet pédagogique » du Musée de l'île d'Oléron entreront en vigueur dès **le 1^{er} octobre 2009**.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

VALIDE l'ensemble des tarifs 2010 correspondant aux prestations présentées ci-dessus.

Monsieur MASSICOT demande quel est le tarif applicable pour les personnes accompagnant une personne en situation de handicap.

Monsieur MOQUAY répond que le Conseil d'exploitation souhaite faire examiner cette question par la commission « accessibilité », qui ne l'a pas abordée lors de sa dernière réunion.

Monsieur MASSICOT indique que la nécessité d'une tierce personne est indiquée sur sa carte d'invalidité.

36- REGIE MUSEE ET PATRIMOINE DE L'ÎLE D'OLERON - OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du Président, il conviendrait de réaliser les ouvertures et virements de crédits suivants :

Opérations d'ordre

Section d'Investissement

Article	Chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
281738	040		Amortissements des immobilisations		-8 000,00
021	021		Virement de la section de fonctionnement		8 000,00
TOTAL					-

Section de fonctionnement

Article	Chap.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
6811	042		Amortissements	-8 000,00	
023	023		Virement à la section d'investissement	8 000,00	

Ces écritures permettent la mise à jour du montant à affecter aux amortissements

Opérations Réelles

Section de Fonctionnement

Article	Chap.	Service	Désignation	dépenses	recettes
7475	74	112	Participation CDC IO		531 500,00
7552	75	112	Déficit Budget Annexe		- 533 358,00
022	022		Charges de fonctionnement disp.	- 1 858,00	
TOTAL de la Section				- 1 858,00	- 1 858,00
Solde					-

Mise à jour de la participation du budget général au budget annexe (compte 7475 et non 7552)

Pas d'observation.

37- SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE LA REFLEXION CONDUITE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur MOQUAY rappelle la création d'un groupe de travail sur les politiques Enfance et jeunesse depuis plus d'une année, composé de délégués communautaires, de représentants du SIFICES et du SIVU canton Sud, des animateurs départementaux, de la DTAS, de la Direction départementale de jeunesse et Sports.

Départ de Mesdames CHARTIER et BOUVERET

À partir des constats partagés de l'état des lieux présenté publiquement le 05/05/09 à Le Château d'Oléron :

La politique jeunesse de l'île d'Oléron s'adresse aux jeunes de 0 à 25 ans, tout au moins jusqu'à ce qu'ils soient autonomes, c'est-à-dire "capables de pouvoir assumer intellectuellement et financièrement leur propre existence tout en contribuant à la dynamique de la société". Cette politique s'attache à :

- mobiliser l'ensemble de la Communauté Educative pour accompagner les jeunes dans leur passage à l'âge adulte ; passer de "parler pour" à "parler avec" : créer des conditions nécessaires pour que les jeunes deviennent acteurs
- fixer la tranche d'âge des 20-39 ans pour palier au déséquilibre démographique

Pour garantir le sens et la lisibilité de cette politique, sa gestion devra se concevoir dans la durée, de manière concertée et à l'échelon insulaire. La Communauté de Communes de l'île d'Oléron semble actuellement l'instance la mieux adaptée

Cette politique se traduira dans un programme d'actions prenant en compte les constats partagés de l'état des lieux (poursuivre et améliorer l'existant, reprendre des actions positives abandonnées, développer de nouveaux projets).

La mise en œuvre sera portée par les acteurs les plus pertinents

Sa traduction pourrait s'organiser autour de trois axes forts :

I. Donner du sens à l'ensemble des actions dans un cadre opérationnel adapté

Compte tenu de la multiplicité des partenaires, du manque de lisibilité des différents dispositifs et des secteurs d'intervention de chacun, il est devenu indispensable de donner des points de repères. Au regard de leur légitimité (élus par leurs conseils municipaux respectifs), des compétences, des connaissances et l'expérience acquises, les élus des deux syndicats souhaitent poursuivre, au sein de la CDC, leurs fonctions pour diriger la politique jeunesse : réflexion, décision, mise en œuvre ; y compris celles et ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas élus au sein de la CDC.

I.1 Favoriser les échanges entre les différents membres de la Communauté Éducative, mieux connaître les potentiels et mieux les exploiter par des actions de coordination. Cet objectif transversal devra se traduire dans chacune des actions ; ces dernières couvriront les thèmes de la parentalité, l'insertion, la formation, les services d'urgence, le logement, la mobilité, le sanitaire, l'emploi.

À ce sujet, par exemple, le Conseil Général fait une offre de collaboration pour aider à "s'y retrouver dans la jungle des dispositifs". Il s'agit moins de pointer tel ou tel qu'aider à donner des repères qui permettent d'exister pleinement.

I.2 Passer de "parler pour" à "parler avec" : créer des conditions nécessaires pour que les jeunes deviennent acteurs. Plusieurs propositions sont évoquées dans les chapitres suivants ; on peut ajouter des actions d'incitation en faveur de l'encadrement dans les CLSH, la mise sur pied d'un réseau baby sitting jeunes, la création d'associations type ATELEC (voir PEL Marennes et Francas), ... ; ces incitations peuvent s'adresser à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Le PIJ pourrait jouer un rôle important dans ce secteur.

II. Faire en sorte que ce qui a été abandonné, mais dont les effets étaient positifs, puisse être repris et que, simultanément, des actions prévues mais non réalisées puissent voir le jour

Dans le cadre des PEL, il s'agit des actions périscolaires qui n'existent plus au sud, ne sont plus inscrites dans les compétences du SIVU, des initiatives en direction des préadolescents, adolescents (locaux jeunes), et la mise en œuvre d'un relais d'assistantes maternelles, du dispositif PAEJ, ...

II.1 Concernant les activités périscolaires, se référer au paragraphe suivant

II.2 Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (inscrite dans les projets depuis l'origine) dont le rayonnement s'étendrait au Pays Marennes Oléron :

- * les 6 crèches accueillent des enfants d'origines géographiques différentes liées aux lieux de travail des parents,
- * 1,2,3 Éveil, principale association qui regroupe des assistantes maternelles, est implantée sur l'ensemble du Pays Marennes Oléron. Cette association est porteuse d'un projet qui fédère les crèches du PMO dans le cadre du programme leader,
- * le CIAS réfléchit à la mise en place d'un service de garde à domicile

Le projet d'activités pourrait s'articuler, à partir des 2 CDC, autour de la création d'espaces parents enfants, autour d'actions de coordination, de formation, d'animation, d'information, de mutualisation, de nouveaux services (garde à domicile)

II.3 Création d'un Point Information Jeunesse ou Bureau Information Jeunesse. Un tel service a déjà existé à Saint Pierre d'Oléron ; il a disparu il y a une dizaine d'années. Un lieu ressources type guichet unique tête de réseau pour les jeunes avec des extensions dans les centres d'information des établissements scolaires, dans les médiathèques, des établissements commerciaux accueillant des jeunes (bars, bowling, cinéma, ...).

Des réflexions sont en cours au niveau de la Mission Locale, de la commune de Saint Pierre, de la Maison des Initiatives et des Services, ...

II.4 Re-création du dispositif FLAIJ (Fonds Local d'Accompagnement aux Initiatives des Jeunes)

II.5 Accompagner les préadolescents : Afin de faciliter le décrochage et créer des complémentarités entre les temps scolaires, péri et extra scolaires, faciliter les échanges, l'écoute et la prise en compte des attentes des préadolescents et adolescents, créer des interfaces avec les différents acteurs, et notamment les familles, mais aussi les dispositifs (PIJ, FLAIJ, ...), ..., il conviendra de mettre en place des interventions dans les établissements scolaires (collèges et lycées) durant les temps périscolaires, et sur des équipements existants durant les temps extra scolaires, à partir de personnels référents

II.6 Valoriser l'image de l'Ecole afin qu'elle apparaisse davantage comme un outil local d'intégration sociale

- * en poursuivant l'aide apportée aux projets des établissements scolaires par les communes, le SIFICES pour le collège de St Pierre, la CdC (voile et natation scolaires, théâtre en herbe, école au cinéma, regroupements sportifs, défis sciences et défis lecture, ...)
- * en valorisant les potentiels locaux dans le cadre des programmes scolaires
- * en valorisant l'action scolaire : on fait souvent le constat de ce qui ne marche pas, rarement de ce qui va bien
- * ..

III. Poursuivre et améliorer l'existant, travailler à une harmonisation sur l'ensemble du territoire oléronais

- * Les deux syndicats gestionnaires des PEL souhaitent une harmonisation tarifaire, une harmonisation et la pérennisation des actions, ...
- * Ils souhaitent en même temps que la proximité, la spontanéité soient prioritairement préservées.
- * Les élus des deux syndicats souhaitent être associés, continuer à décider,
- * Les associations réclament une harmonisation pour les dossiers de demandes de subventions, la définition des critères d'aides, la diffusion culturelle en direction des jeunes, ...
- * ...

III.1 Une politique tarifaire qui fasse en sorte que les coûts soient identiques et adaptés partout dans l'île. Pour les crèches, c'est déjà le cas, mais pour les CLSH, le travail reste à faire, mais aussi les coûts des activités ouvertes aux jeunes, étudiants, chômeurs, ... Dans ce domaine, par exemple, CASTEL propose des tarifs différenciés en relation avec OCEAN, pour les jeunes qui ont, ou non, des revenus pour l'accès aux activités de remise en forme.

III.2 La prise en compte des difficultés liées aux amplitudes (horaires d'ouvertures, jours d'ouvertures, ouvertures saisonnières, ...) pour l'accueil des jeunes, qu'il s'agisse de services aux familles (crèches, CLSH, assistantes maternelles, ...) comme de l'accès aux publics jeunes (périodes de fonctionnement des associations, ouvertures des bibliothèques et des médiathèques, horaires des séances de cinéma, accès aux équipements sportifs, ...)

III.3 Harmonisation du fonctionnement des garderies périscolaires autour de la formation des personnels d'encadrement, les projets pédagogiques (activités diverses, soutien scolaire, ...), en relation avec les prérogatives des enseignants (soutien scolaire pour les élèves en difficultés au niveau élémentaire), en relation avec les attentes des familles

III.4 Les questions liées aux déplacements avec plusieurs actions qui existent déjà, parmi lesquelles :

* l'accès aux activités avec l'organisation de ramassages des jeunes comme le fait depuis récemment le CLSH de Saint Trojan les Bains, ou l'ont fait et abandonné pour des raisons financières comme l'Oléron Rugby Club, le Foot Ball Club Oléronais

* un "service taxi" comme celui de CASTEL intégré au projet pédagogique et qui permet aux enfants inscrits au CLSH d'aller pratiquer d'autres activités sportives et culturelles, intégré dans un service à la carte aux familles (orthophoniste, dentiste, ...)

* le prêt de scooters tel que le fait OCEAN, atelier mobilité

* l'accompagnement à la formation au permis de conduire, Mission Locale et ATELEC, le dispositif Régional

III.5 Harmonisation des critères, des dossiers de demandes d'aide, pour ce qui concerne les jeunes accueillis notamment dans les associations. Celles-ci n'auraient plus qu'un seul dossier à constituer, les critères (actuels ou nouveaux) pourraient être communs, amélioration de la lisibilité, ..., jusqu'à harmonisation des aides.

III.6 Diffusion culturelle pour les jeunes : un travail est actuellement mené dans ce sens par le Pays Marennes Oléron

III.7 Harmonisation des conventionnements : connaissance des dispositions réglementaires, des droits et des devoirs des partenaires, responsabilisation de chacun des acteurs

Si **la gestion de la politique jeunesse confiée à la CDC** n'a pas été remise en cause lors de nos différents exposés, il existe plusieurs possibilités, en sachant que celles-ci pourraient varier avec la réforme en cours des collectivités et les résultats de la consultation juridique auprès de Mairie Conseils le 24/09/09 :

- la CDC prend à sa charge la totalité de la politique jeunesse, comme la CDC du Bassin de Marennes
- la CDC laisse aux deux syndicats les programmes qu'ils développent et prend en charge la création d'un nouveau programme à partir de critères d'âge
- la CDC s'inscrit dans une démarche de soutien à des projets ponctuels d'intérêt communautaire autour de la prévention, les adolescents, la formation, le relais d'assistantes maternelles
- la décision est prise de ne rien changer à ce qui existe actuellement

Chacune de ces dispositions n'offre pas les mêmes réponses aux attentes formulées dans le projet ; des simulations schématiques peuvent être présentées.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Autorise le président à initier une étude visant à évaluer les différentes hypothèses d'exercice de la compétence « enfance-jeunesse » par la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

Précise que les conclusions de cette étude seront présentées au conseil communautaire.

Monsieur BAZERBES demande ce qu'a apporté la rencontre avec Mairie-Conseils.

Monsieur BUREAU répond qu'à plus ou moins long terme les syndicats intercommunaux devraient disparaître. La démarche de participation de la Communauté de communes à des projets ponctuels d'intérêt communautaire serait une étape transitoire vers un transfert de la compétence. Le partage de la compétence selon les critères d'âge n'est pas pertinent à long terme.

Monsieur Jean-Pierre DUPUY indique que l'Etat souhaite réduire la carte de l'intercommunalité.

Monsieur PARENT salue le travail du groupe. Il explique que le Département s'est penché sur la question mais n'a pas abouti devant le grand nombre d'intervenants et parce que le Département n'est peut-être pas la bonne échelle. La politique « jeunesse » assurée jusqu'à présent lui paraît plutôt convenable. Il pense qu'il n'y a pas d'obstacle à une politique « jeunesse » oléronaise mais souhaite que le système conserve de la souplesse et un principe d'expérimentations permanent. Financièrement, il indique que pour l'instant les marges de manœuvre de la Communauté de communes lui semblent supérieures à celles des communes. Il craint que les syndicats ne puissent plus assumer leurs responsabilités actuelles, et particulièrement pour le SIVU Canton Sud le fonctionnement des trois crèches et le CLSH dont la charge représente 7% des impôts alors que ces structures ne sont qu'une petite partie de la politique « jeunesse ». Enfin, la CAF se désengage financièrement. Monsieur PARENT exprime qu'il est favorable à une politique jeunesse intercommunale. Il rappelle que les compétences transport, voirie et logement doivent être débattues et qu'il faudra faire les comptes.

Monsieur MOQUAY rappelle qu'à l'origine de la réflexion sur les politiques « enfance et jeunesse », il n'était pas question de reprendre la compétence. Il ajoute que les marges de manœuvre ne sont pas illimitées. Lors du débat des orientations budgétaires, la Communauté de communes a accepté de nouveaux champs d'actions mais en posant des limites pour qu'elle soit en mesure de proposer des investissements. Il approuve une harmonisation des politiques « jeunesse » (pour les tarifs par exemple) mais tient à l'idée des expérimentations. Les communes doivent garder un rôle actif dans cette politique. Il indique que la réflexion peut être communautaire mais la gestion

communale. Monsieur MOQUAY remercie le groupe de travail pour son travail assidu et d'avoir clarifié la base des réflexions.

Madame NORMANDIN répond qu'il ne faut pas déranger ce qui fonctionne bien. Des partenariats sont à développer.

Monsieur VILLA demande comment cette articulation entre syndicats et Communauté de communes peut prendre forme.

Monsieur DUPUY explique que si la Communauté de communes prend la compétence des champs d'actions des deux syndicats, la dissolution du SIVU Canton Sud sera automatique et entrainera une modification des statuts de SIFICES. Monsieur DUPUY dit que des économies d'échelle sont possibles.

Monsieur MASSICOT s'associe aux félicitations exprimées vers le groupe de travail. Il rappelle que l'intérêt de la démarche était d'harmoniser les politiques sur le territoire, de palier les désengagements des partenaires, d'optimiser les moyens en équipements, financiers ou autres, de donner une plus grande puissance aux actions menées à l'échelle intercommunale. Monsieur MASSICOT demande si la Communauté de communes aura les moyens financiers pour assumer la politique « jeunesse ».

Madame HUMBERT dit qu'elle n'est pas sûre que des économies d'échelle soient réalisées. Elle indique qu'il faut aussi un équilibre entre les équipements mis à disposition de la jeunesse.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Dans le cadre de la lutte contre la grippe A, Madame HUMBERT demande si les communes sont intéressées pour réaliser un achat groupé de masques.

Monsieur MASSICOT rappelle qu'il faut surtout protéger le personnel en contact avec le public, à raison d'un masque toutes les 4 à 6 heures selon le lieu de travail et le risque de contamination.

2/ Monsieur NAUD explique qu'il a été interpellé sur le risque de toxicité des algues et demande comment les éliminer.

Monsieur MASSICOT a également été confronté à ces questions sur une petite zone sur sa commune. Il a contacté les différents services de l'Etat mais n'a obtenu aucune réponse à ce jour. Il demande qu'une étude soit réalisée.

Monsieur FONTENEAU dit qu'un travail a été mené par des étudiants et l'association IODDE sur les algues échouées sur les plages d'Oléron. La microbiologie constatée ne présente aucun danger.

Monsieur MOQUAY répond que les services de la Communauté de communes se sont saisis de cette question pour faire une expertise et proposer un mode de traitement adapté.

3/ Monsieur PARENT souhaite faire un point sur le casier de La Brée les Bains par rapport à ce qui est paru dans la presse et rappeler le rôle du Conseil général. Le Conseil général a demandé aux services de l'Etat de relancer le Plan départemental d'élimination des déchets. Il rappelle que ce plan ne concerne que les ordures ménagères, les déchets inertes restants de la compétence des communes.

4/ Monsieur MASSE appelle les élus à répondre au questionnaire sur le développement durable qui était joint dans le dernier Vent portant. Il regrette que l'édito du journal communautaire n'ait pas mentionné ce questionnaire.

Pour copie conforme,
Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,
Le 30 septembre 2009
Le Président

Patrick MOQUAY